Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Collège Saint Exupéry - 86130 Jaunay-Marigny > Vie éducative > La vie scolaire

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jaunay-clan/spip.php?article1208 - Auteur: Webmaster



## Concours de décoration des salles pour Noël

publié le 30/11/2020 - mis à jour le 02/12/2020

## Descriptif:

Dès le 1er décembre, les délégués de la classe de 3ème 1 vous invitent à décorer votre salle pour Noël! Faites gagner votre classe en participant au concours! Tout ce que vous devez savoir est présenté dans cet article.

Avec l'avis favorable de la Direction du collège, vous êtes invités à décorer votre salle ! (\*)



## Règlement du concours

- L'achat de fournitures est interdit en raison des inégalités engendrées, ainsi qu'à cause du contexte sanitaire.
- Ne pas toucher aux aménagements déjà présents sauf autorisation du professeur utilisant la salle avant la crise (posters, cartes et meubles).
- Interdiction d'installer des décorations à caractère religieux (crèche, ange, croix ou autre symbole religieux).

- Les guirlandes lumineuses sont interdites pour des raisons de consommation d'énergie et de risque de surchauffe comme tous objets électriques.
- ▶ Ne rien installer sur les appareils électriques (ordinateur, radiateur, projecteur, lumières).
- ▶ Toutes décorations à caractère vulgaire sont strictement interdites.
- La salle peut être décorée dans sa totalité dans le respect du règlement.
- Les salles doivent être décorées pendant la présence d'un adulte agréé.
- Les élèves ne peuvent s'occuper que de la salle qui leur a été attribuée au début de l'année.

Merci de votre compréhension,

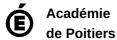
Amusez-vous bien!

(\*) NDLR ajoutée le 2/12/20 : Sous réserve de prendre en compte le protocole sanitaire : Attention à ne rien coller sur les tables, ce qui gênerait la désinfection par les agents du collège !

## Documents joints

■ Affiche concours\_de\_Noël (PDF de 939.3 ko)





Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.